

Minnesota WIC Program: Vos Droits et Responsabilités

12/2018

Vos droits relatifs au programme WIC

Sensibilisation à la nutrition. Le programme WIC propose des conseils et des astuces pour une alimentation équilibrée.

Informations. Nous nous appliquons à vous trouver des régimes de soins de santé, des programmes de vaccinations et d'autres programmes.

Aliments relatifs au programme WIC. Une carte WIC servant à l'achat d'aliments sains est mise à votre disposition.

Traitement équitable. Vous ne serez pas traité différemment par le personnel du programme WIC et les employés des magasins en fonction de votre race, de la couleur de votre peau, de votre âge, de votre pays d'origine, de votre handicap ou de votre sexe. Si vous pensez avoir été victime de discrimination, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'USDA (voir au verso).

Accès. Des services d'interprète gratuits sont à votre disposition en cas de besoin. Si vous souffrez d'un handicap, nous procéderons à quelques aménagements.

Équité. Vous avez le droit de demander une audience si vous êtes en désaccord avec le personnel du programme WIC quant à votre admissibilité au programme WIC.

Utilisation des informations. Les informations que vous fournissez à WIC sont confidentielles. Elles seront utilisées afin de déterminer si vous ou votre enfant êtes admissibles au programme WIC, mais également afin d'optimiser nos services. Il est possible que nous ne puissions pas obtenir votre certification au programme WIC, si les informations que vous nous avez fournies sont incomplètes. À moins d'une autorisation de votre part, les informations peuvent uniquement être communiquées à des personnes qui se chargent directement de l'administration du programme WIC. Elles peuvent également être utilisées à des fins de rapports et d'audits, mais sans qu'il ne soit

fait mention de votre nom.

Vous déménagez vers un autre État ? Vous continuerez de bénéficier des services du programme WIC dans cet autre État. Veuillez nous informer de votre déménagement avant votre départ et vous recevrez un avis de transfert que vous emmènerez avec vous.

Vos responsabilités par rapport au programme WIC

Rendez-vous. Veuillez appeler votre clinique WIC si vous devez reporter votre rendez-vous.

Politesse. Traitez le personnel du programme WIC et les employés des magasins de manière respectueuse et courtoise.

Utilisez votre carte WIC de manière appropriée.

Autrement dit:

- Faites vos achats dans les magasins approuvés par le programme WIC.
- Achetez uniquement les produits figurant dans le solde de votre aide aux dates indiquées.
- Il n'est pas possible de remplacer les aides alimentaires qui ont expiré ou qui ont été utilisées.
- Ne vendez ni ne proposez de vendre, d'échanger ou de donner votre carte WIC, vos aliments, votre tire-lait ou votre lait maternisé.
- N'échangez pas et ne renvoyez pas d'aliments ou de préparations WIC contre de l'argent, des crédits ou des articles de même valeur.
- Informez WIC si votre carte est perdue, volée ou détruite.
- Conservez votre carte WIC et votre code PIN en lieu sûr. Partagez uniquement votre code PIN avec les personnes ayant obtenu votre autorisation pour utiliser votre carte.
- Ne conservez qu'une carte WIC d'une seule clinique WIC à la fois.

- Expliquez à vos mandataires les règles et la manière d'utiliser la carte WIC.

Intégrité. Si vous cachez ou fournissez de fausses informations dans le but d'obtenir des avantages

du programme WIC, vous risquez de vous faire exclure du programme, de devoir rembourser l'argent utilisé pour acheter de la nourriture que vous n'auriez pas dû recevoir et de faire face à des poursuites judiciaires.

Conformément à la loi fédérale sur les droits civils et aux réglementations et politiques en matière de droits civils de l'U.S. Department of Agriculture (USDA), il est interdit à l'USDA, ses agences, ses bureaux et ses employés, ainsi qu'aux institutions participant aux programmes de l'USDA ou les administrant de faire preuve de discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, le pays d'origine, le sexe, l'handicap, l'âge ou d'exercer des représailles au titre d'activités antérieures en matière de droits civils dans tout programme ou activité menée ou financée par l'USDA.

Les personnes souffrant de handicap et qui doivent recourir à d'autres moyens de communication pour obtenir des informations sur le programme (par exemple, une version en braille, en gros caractères, sur bande audio, en langue des signes américaine, etc.) sont invitées à contacter l'Agence (nationale ou locale) auprès de laquelle elles ont déposé leur demande de prestations. Les personnes souffrant de surdité, de trouble de l'audition ou de trouble de la parole ont la possibilité de contacter l'USDA par le biais de la Federal Relay Service en composant le numéro suivant : (800) 877-8339. En outre, des informations sur le programme peuvent être disponibles dans d'autres langues que l'anglais.

Si vous souhaitez déposer une plainte pour discrimination, veuillez remplir le [Formulaire de plainte pour discrimination relatif au programme de l'USDA](https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/USDA-OASCR%20P-Complaint-Form-0508-0002-508-11-28-17Fax2Mail.pdf), (AD-3027) disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/USDA-OASCR%20P-Complaint-Form-0508-0002-508-11-28-17Fax2Mail.pdf>, et dans tout bureau de l'USDA. Vous pouvez également écrire une lettre adressée à l'USDA et contenant toutes les informations requises par le formulaire. Veuillez composer le (866) 632-9992 si vous souhaitez un exemplaire du formulaire de plainte. Envoyez votre formulaire ou lettre dûment remplie à l'USDA par :

1. **voie postale:** U.S. Department of Agriculture
Office of the Assistant Secretary for Civil Rights
1400 Independence Avenue SW
Washington, D.C. 20250-9410;
2. **fax:** (833) 256-1665 ou (202) 690-7442; ou
3. **e-mail:** program.intake@usda.gov

Cette institution applique l'égalité des chances.